



vente de voiture à un professionnel

Par **ninie0601**, le **04/12/2009** à **20:24**

Bonjour,

Il y a 1 an mon conjoint (nous ne sommes pas mariés), a voulu acheter une nouvelle voiture (qui valait 28000 euros) pour laquelle il a contracté un prêt auprès de sa banque, pour lequel j'ai signé co-empreteur.

Etant actuellement dans une situation financière plus que délicate et sous pression du banquier, il a vendu cette dite voiture à un professionnel pour la maudique somme de 13500 euros en me mettant devant le fait accompli et sans m'en avoir parlé au préalable. La carte grise était uniquement à son nom.

- Avait-il le droit de vendre ce véhicule sans mon accord alors qu'il reste encore plus de 18000 euros à rembourser sur le prêt?

- Cette voiture vaut normalement encore aujourd'hui environ 18000 euros : le professionnel a-t-il une cote à respecter pour l'achat d'un véhicule car je trouve que le prix pour lequel il l'a acheté est dérisoire ?

- Si abus de faiblesse de la part du professionnel, y a-t-il un recours pour récupérer le véhicule et à la rigueur le revendre à un particulier ou il pourra en tirer plus cher ?

Merci de votre réponse.

Je reste à votre disposition pour renseignement complémentaire.